



Floirac, le 15 avril 2014

## Contribution du Conseil des Sages de Floirac au mieux vivre ensemble (Premier cercle : lieu de vie)

### Les Déplacements

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac a été créé par délibération du Conseil municipal le 8 juillet 2010. La 1<sup>ère</sup> réunion en plénière s'est tenue le 2 novembre 2010. Le Conseil regroupe 33 Sages soit le même nombre que les Conseillers municipaux et fonctionne en groupes de travail. Les Sages ont pu intervenir soit à la demande de la municipalité soit à la demande de l'instance plénière.

#### **MAL-VIVRE**

La ville de Floirac est entrée depuis plusieurs années dans une phase de développement très importante avec notamment le renouvellement urbain de la plaine de Floirac, le projet de construction d'une grande salle de spectacle et du futur Jean Jacques Bosc, l'arrivée du tramway et l'opération d'intérêt national Euratlantique. Dans ce contexte, la problématique des déplacements interne à notre commune en direction ou en provenance des autres communes (CUB ou hors CUB) devient centrale dès lors que nous devons envisager dans le cadre de la ville ou de l'agglomération la mise en place de solutions de déplacements les plus pertinentes possibles.

#### **REMEDE AU MAL-VIVRE**

- Etablir un diagnostic sur les problématiques de déplacements dans notre commune
- Définir des priorités à court et moyens termes
- Proposer des actions visant à améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements.

#### **RESULTATS (escomptés et/ou constatés) & effets sur le mieux-vivre :**

- Augmenter les zones 30
- Aménager l'avenue François Mitterrand, en vue d'en faire une véritable liaison entre le haut et le bas Floirac
- Créer une liaison transport en commun directe cadencée
- Créer une liaison bus allant au parc municipal de la Burthe
- Prévoir la circulation des personnes à mobilité réduite (réfection des trottoirs et accès aux bâtiments publics).
- Adapter dans les batiments publics aux cinq handicaps de la LOI du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

#### **OBSERVATIONS :**

**Personne à contacter, le cas échéant, pour complément d'information (nom, courriel et/ou téléphone) :**  
M.CALLEN : 05 57 80 37 52 – [boris.callen@ville-floirac33.fr](mailto:boris.callen@ville-floirac33.fr)